



Assemblée générale

Distr. générale
3 mai 2000
Français
Original: anglais

**Comité préparatoire de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001
au suivi du Sommet mondial pour les enfants**

Première session de fond
New York, 30 mai-2 juin 2000

**État
d'avancement du
processus
préparatoire
de la session
extraordinaire de
l'Assemblée
générale
qui sera consacrée
en 2001 au suivi
du Sommet
mondial pour les
enfants**

**Rapport du
Secrétaire général**

toire de la session extraordinaire aurait lieu du 30 mai a

L'objectif du présent rapport est de décrire l'état
Comité préparatoire en ce qui concerne les préparatifs
l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 au s
les enfants.

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 54/93 en date du 7 décembre 1999, dans laquelle l'Assemblée générale a décidé de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée en 2001, afin d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et du Plan d'action pour l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90, ainsi que les résultats obtenus, de renouveler l'engagement en faveur des enfants et examiner les activités à mener à l'avenir. La résolution a également décidé que la première session de fond du Comité prépara-

I. Introduction

1. Lors du Sommet mondial pour les enfants qui s'est tenu à New York le 30 septembre 1990, 71 chefs d'État ou de gouvernement ont signé la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et le Plan d'action pour l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90¹, et se sont engagés à réaliser un ensemble d'objectifs assortis de délais et à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires. La Déclaration mondiale et le Plan d'action ont été adoptés par 181 pays, et 155 d'entre eux ont établi des programmes d'action nationaux en faveur des enfants. Ces derniers donnent la priorité aux enfants en fixant 7 objectifs majeurs et 20 objectifs connexes considérés comme réalisables en 2000. Par ailleurs, la Convention relative aux droits de l'enfant, qui est le traité relatif aux droits de l'homme le plus largement ratifié, consacre l'engagement des États parties et de la communauté internationale à respecter, exercer, promouvoir et protéger les droits des enfants.

2. Dans sa résolution 45/217 du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'adoption de la Déclaration mondiale et du Plan d'action et a prié instamment tous les États et autres membres de la communauté internationale d'oeuvrer pour la réalisation des buts approuvés dans ces documents. L'Assemblée a par ailleurs exhorté en particulier les pays donateurs à aider les pays en développement à réaliser cet objectif et tous les organes et organismes compétents des Nations Unies, y compris leurs organes directeurs, à prêter leur appui au suivi du Sommet mondial.

3. La résolution 54/93 de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1999, intitulée « Session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants », décrit les bases du processus préparatoire et de l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés lors du Sommet mondial. L'Assemblée générale y rappelle sa résolution 51/186 du 16 décembre 1996, sa résolution 53/193 du 15 décembre 1998 et le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale et du Plan d'action adoptés lors du Sommet mondial pour les enfants².

II. Session d'organisation du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants

4. Le Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants a tenu une session d'organisation les 7 et 8 février 2000 à New York. Les participants à cette session d'organisation ont élu le Bureau du Comité préparatoire et adopté le rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa session d'organisation³. Le rapport comporte une décision concernant la participation d'organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que l'organisation provisoire des travaux de la première session de fond du Comité préparatoire, qui aura lieu à New York du 30 mai au 2 juin 2000. Le Comité a également décidé de remettre à sa première session de fond sa décision concernant les dispositions relatives à ses futures sessions. Le premier rapport relatif au processus préparatoire de la session extraordinaire a été présenté à la session d'organisation⁴.

III. Portée de l'examen de la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale et du Plan d'action, et initiatives en cours

5. En application de la résolution 54/93, le Secrétaire général présentera à la session extraordinaire, par l'intermédiaire du Comité préparatoire, un bilan de la mise en oeuvre et des résultats de la Déclaration mondiale et du Plan d'action, y compris des recommandations concernant l'action à entreprendre ultérieurement. L'examen portera également sur les pratiques optimales constatées et les obstacles rencontrés, ainsi que sur les mesures à prendre pour surmonter ces obstacles. Le Secrétaire général a prié la Directrice générale de l'UNICEF de coordonner l'établissement de ce rapport, qui couvrira les activités entreprises aux niveaux national, régional et international.

A. Rapports nationaux

6. Suite à l'adoption de la résolution 54/93, dans laquelle l'Assemblée invitait les gouvernements à examiner les progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants et préconisait le lancement au niveau national d'activités préparatoires à même de contribuer aux préparatifs de la session extraordinaire, le Secrétaire général a adressé en janvier 2000 une communication à tous les représentants permanents des États Membres auprès de l'Organisation des Nations Unies et aux observateurs. Dans sa communication, il demandait aux États Membres de contribuer à l'établissement du rapport qu'il présenterait à la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le 9 mars 2000, la Directrice générale de l'UNICEF a adressé à tous les représentants permanents et aux observateurs, au nom du Secrétaire général, une lettre contenant des conseils détaillés pour l'établissement des rapports nationaux relatifs à la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale et du Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants et à des recommandations sur les mesures à prendre aux niveaux national et international. Les rapports doivent être présentés avant la fin de décembre 2000 pour être intégrés dans le processus préparatoire et le rapport du Secrétaire général. Une liste d'indicateurs proposés pour évaluer les progrès accomplis à la fin de la décennie figurait en annexe à la lettre de la Directrice générale.

B. Rapports et activités préparatoires au niveau régional

7. La résolution 54/93 invitait également les organisations compétentes, en particulier l'UNICEF, ainsi que les organisations régionales et sous-régionales, à examiner les progrès accomplis depuis le Sommet mondial et préconisait le lancement, aux niveaux régional et international, d'activités préparatoires à même de contribuer aux préparatifs de la session extraordinaire et de créer des partenariats en faveur des enfants et avec eux. Plusieurs activités ont déjà été entreprises aux niveaux régional et sous-régional et d'autres sont en cours d'organisation. Ces activités serviront à faire le bilan des résultats accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants et à déterminer des mesures à prendre. Les paragraphes ci-après décrivent certaines de ces initiatives.

8. En Afrique, une consultation régionale intitulée « Une vision pour les enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre au début du XXI^e siècle » a été organisée par le Gouvernement ivoirien du 30 novembre au 3 décembre 1999. En octobre 1999, des consultations nationales préparatoires ont été organisées par 10 bureaux de pays de l'UNICEF dans la région. De septembre à décembre, une équipe de consultants et d'experts du bureau régional ont élaboré une analyse de la situation des enfants à la fin du XXI^e siècle. Cette consultation a rassemblé plus de 170 participants, notamment des représentants des gouvernements, de la société civile, des universités et facultés, d'ONG nationales et internationales, d'organisations bilatérales et multilatérales et d'institutions spécialisées des Nations Unies, des comités nationaux pour l'UNICEF, des élus et des enfants. Les thèmes étudiés étaient l'enfant, la famille, la communauté, la société et l'État et ont conduit à l'Appel d'Abidjan, dans lequel les participants ont réaffirmé leur engagement et ont appelé toutes les parties prenantes à prendre des mesures pour donner suite aux recommandations formulées pour défendre les droits des enfants.

9. En février 2000, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'UNICEF ont organisé une consultation à Libreville sur la traite et l'exploitation des enfants, rassemblant 150 délégations de 20 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, notamment des décideurs, des partenaires du développement, des ONG et des représentants des médias. Les discussions ont permis de mieux faire connaître et comprendre le problème et ont abouti à un accord concernant des stratégies de lutte contre ce phénomène qui connaît une expansion rapide dans la région.

10. En avril 2000, un Groupe d'experts a tenu un séminaire sur les enfants victimes du sida et a adopté la Position commune africaine sur les enfants et le sida qui a été présentée à la réunion de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à Alger, la semaine suivante. Les conclusions de cette réunion seront présentée à une conférence sur le sida à Ouagadougou en mai 2000.

11. Les ministres des affaires sociales et du travail des États membres de l'OUA se sont rencontrés en avril 2000 à Alger pour examiner notamment les questions relatives à la protection de l'enfant dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour les enfants. Les ministres de la santé se réuniront en mai 2000 à Ouagadougou et leur programme de travail comprendra un

examen des objectifs du Sommet mondial afin de conseiller l'OUA sur le meilleur cadre d'action possible pour un programme d'action africain pour les enfants au XXI^e siècle. Le même mois, le Gouvernement togolais accueillera une réunion de ministres de la région chargés des droits des enfants et des femmes, et de femmes ministres chargées de la planification, des finances, du travail et de la justice. Un forum des épouses de chef d'État consacré aux enfants soldats aura lieu pendant le Sommet de l'OUA à Lomé en juillet 2000. Le Sommet lui-même devrait aborder certains problèmes importants concernant les enfants, en particulier la menace que le sida fait peser sur le développement.

12. Des universitaires participeront à un colloque sur les problèmes de l'Afrique, organisé par le bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique orientale et australe, qui aura lieu à la fin 2000, pour contribuer sur le plan intellectuel au mouvement mondial en faveur des enfants. Les résultats de ce colloque permettront de définir une vision de l'Afrique dans laquelle les droits des enfants en tant que citoyens seraient pleinement respectés.

13. La Commission économique pour l'Afrique organise une réunion africaine de haut niveau pour le développement en octobre 2000, axée sur le thème « VIH/sida : le plus grand défi de l'Afrique », qui mettra l'accent sur un grave problème qui a des répercussions sur le bien-être des enfants africains et sur les efforts de développement. Une réunion panafricaine est prévue pour le premier trimestre de 2001, en collaboration avec l'OUA. L'objectif de la réunion est de faire le bilan de la réalisation par les États africains des objectifs du Sommet mondial et de proposer un programme d'action en faveur de l'enfant africain qui constituerait un apport pour la session extraordinaire.

14. Diverses activités sont actuellement organisées à l'intention des adolescents dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Elles permettront de sélectionner des représentants des jeunes, qui participeront à une conférence régionale pour la jeunesse. Un forum régional pour les médias en 2000 est également en préparation, ainsi qu'une réunion régionale des représentants de la société civile et des ONG, parmi lesquelles figurent des associations de femmes. Il est prévu à cette fin d'obtenir la participation et le financement du secteur privé.

15. La Ligue des États arabes, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le Conseil arabe pour l'enfance et le développement, des fonds régionaux de développement et des institutions des Nations Unies prévoient d'organiser, dans les mois précédant la session extraordinaire, une réunion intergouvernementale de haut niveau sur les enfants, qui mènera à l'adoption, par les gouvernements de la région, d'une déclaration régionale portant sur de futures initiatives en faveur des enfants.

16. En Asie du Sud, des journalistes chevronnés de la région se sont réunis à Katmandou, à la fin du mois de février 2000, afin d'étudier des possibilités de partenariat et d'inciter les médias à jouer un rôle de premier plan en matière d'aide aux enfants. Des activités de suivi sont principalement prévues au niveau national.

17. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNICEF ont organisé en mars 2000 à Katmandou une réunion de haut niveau sur la coopération transfrontalière entreprise en vue d'éradiquer la poliomyélite, qui pourrait servir de modèle à un examen régional de fin de décennie. Des mesures ont été prises afin de mettre à jour la banque de données régionale (ChildInfo) et d'établir un « Atlas de l'enfance et des femmes de l'Asie du Sud », d'après de nouvelles données provenant de tous les pays de la région. Les données seront analysées au dernier trimestre 2000 et les résultats obtenus et les tendances observées seront examinés lors d'une consultation régionale organisée au début de l'année 2001.

18. Un document mobilisateur, intitulé « Investing in South Asian Children », est actuellement mis au point avec le concours d'experts et d'institutions régionales et sera publié avant l'été 2001. Des experts de l'Asie du Sud se sont réunis en mars 2000 à Pokhara (Népal) en vue de participer à ce projet.

19. Tous les pays de la région recensent les progrès qu'ils ont accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial et des objectifs nationaux concernant les enfants, ainsi que les lacunes qui restent à combler. L'UNICEF et ses partenaires d'Asie du Sud évaluent également la situation à l'échelle de la région. Bien que la date du prochain sommet de l'Association sud-asiatique de coopération régionale n'ait pas encore été fixée, il faut espérer que les conclusions des examens nationaux et régionaux seront présentées aux chefs d'État à cette occasion.

20. En Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, diverses manifestations ont eu lieu, ou sont à l'état de projet, en prévision de la session extraordinaire. Un atelier a été organisé à Bangkok (Thaïlande) sur le traitement des données des enquêtes en grappes à indicateur multiple; un autre aura lieu à Bangkok avant la fin de l'année. Ces réunions visent à renforcer l'attention accordée à la collecte, au traitement et au contrôle de qualité des données, ainsi qu'à leur analyse et leur présentation, lors des évaluations nationales réalisées en fin de décennie.

21. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a en outre prévu d'organiser plusieurs initiatives avec le concours de divers partenaires. Une publication intitulée « The ASEAN Vision for Children » est en cours de réalisation et présentera les pratiques adoptées en vue de faire respecter les droits de l'enfant et de recenser les progrès à réaliser. Dans les États membres de l'ANASE, les conclusions de l'étude à l'origine de cette publication serviront à définir un plan de travail s'inscrivant dans le cadre des programmes régionaux en faveur des droits des enfants au-delà de l'an 2000. L'étude doit être présentée pendant la Réunion ministérielle de l'ANASE qui aura lieu à Bangkok en juillet 2000.

22. Une réunion préparatoire de la cinquième Consultation ministérielle d'Asie orientale et du Pacifique doit avoir lieu au premier trimestre 2001. La consultation aura lieu à Beijing au deuxième trimestre et réunira des enfants et des jeunes, et des représentants des gouvernements, du secteur privé, des organisations non gouvernementales, des associations et des organismes bilatéraux et multilatéraux.

23. On envisage d'organiser à l'attention des médias asiatiques un forum consacré aux droits de l'enfant, qui se tiendrait à la fin de 2000 ou au début de 2001 et inciterait les médias à informer, dans les années à venir, le public et les dirigeants des vastes possibilités d'amélioration des conditions de vie des enfants et du développement dans la région Asie-Pacifique.

24. Les bureaux de l'UNICEF situés en Europe centrale et orientale, dans la Communauté des États indépendants (CEI) et dans les États baltes aident les gouvernements à mener à bien des examens de fin de décennie. Des enquêtes en grappes à indicateur multiple sont actuellement effectuées dans 10 pays afin de compléter les données officielles déjà disponibles. Les ONG partenaires, et notamment les associations de

jeunes, sont encouragées à participer activement à cet effort. En outre, il est actuellement question d'organiser une consultation des gouvernements et des organisations de la société dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire. Un projet actuellement en cours de formulation consisterait à réaliser une étude spéciale sur les jeunes. Le bureau régional de l'UNICEF à Genève établira dans le cadre des préparatifs une analyse des tendances régionales.

25. Le huitième rapport de suivi régional du projet « MONEE », établi par le Centre international pour le développement de l'enfant en vue de suivre l'évolution des conditions sociales et de l'action des pouvoirs publics en Europe centrale et orientale, est en cours d'élaboration. Ce rapport, qui sera publié avant la session extraordinaire, permettra d'évaluer la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial et de mettre en lumière les principales tendances ainsi que les défis à venir. Des pourparlers ont actuellement lieu avec le Gouvernement de la Fédération de Russie afin d'organiser à Moscou, en février et en mars 2001, une consultation régionale des gouvernements et des ONG.

26. Le Comité régional des ONG pour les enfants étudie actuellement les modalités pratiques de sa participation à l'action mondiale en faveur de l'enfance, ainsi que le rôle des ONG dans les préparatifs de la session extraordinaire. Des représentants du Comité, de l'UNICEF et des principales ONG nationales se réuniront à Genève en juin 2000. Des relations se nouent actuellement avec l'Union européenne et des programmes de coopération opérant dans la région.

27. La cinquième Réunion ministérielle sur les enfants et les politiques sociales dans les Amériques, qui se tiendra à la Jamaïque en octobre 2000, devrait aider de façon décisive à mieux analyser les problèmes sociaux grandissants en Amérique latine et dans les Caraïbes. Une réunion préparatoire a eu lieu à la Barbade en mars 2000 et le Gouvernement péruvien, qui assure le secrétariat préparatoire, établit actuellement des directives qui s'appliqueront aux comptes rendus de la réunion et à l'examen de fin de décennie et seront distribuées à tous les pays.

28. Le Groupe de coordination de la cinquième Réunion ministérielle a été invité à assister à la réunion du Comité de coordination interorganisations qui sera consacrée, en avril 2000, au suivi du Sommet mondial pour les enfants en Amérique latine et dans les Caraïbes. Des représentants de l'Agence canadienne de dé-

veloppement international (ACDI) se joindront aux membres du Comité, parmi lesquels figurent la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), l'OIT, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'UNICEF et l'Agency for International Development des États-Unis. Le dixième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, qui se tiendra au Panama en novembre 2000, sera en partie consacré aux enfants et aux adolescents.

C. Évaluation des questions nouvelles

29. Dans sa résolution 54/93, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'aider le Comité préparatoire en établissant un rapport sur les questions nouvelles, que le Comité examinerait à sa session de fond, organisée du 30 mai au 2 juin 2000. L'UNICEF a donné suite à cette demande en élaborant un rapport sur les questions nouvelles concernant les enfants au XXI^e siècle (A/AC.256/3), qui servira de référence lors des débats de la session de fond. Le rapport sera d'abord examiné à la réunion annuelle du Conseil d'administration de l'UNICEF, qui se tiendra du 22 au 26 mai 2000, afin que le Comité préparatoire puisse bénéficier des commentaires et des recommandations du Conseil. Le rapport a été élaboré au terme de consultations organisées avec un ensemble très divers de protagonistes et de partenaires, notamment les gouvernements, des organisations nationales et internationales, des organismes des Nations Unies, des organismes bilatéraux et des associations.

30. En avril 1999, au siège de l'UNESCO à Paris, une approche des premiers soins de l'enfant prenant en compte l'ensemble du cycle de vie a été présentée lors de la réunion annuelle du Groupe consultatif sur les soins et le développement du jeune enfant, groupe international comprenant des institutions des Nations Unies et des organismes n'appartenant pas au système. Des représentants des principales ONG s'occupant de l'enfance étaient également présents. Cette approche

prenant en compte le cycle de vie fait partie intégrante de l'initiative « Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant », qui bénéficie du soutien de l'OMS, de l'UNICEF et de la Banque mondiale, ainsi que de plusieurs organismes bilatéraux et ONG. Elle a également été présentée et examinée lors du Colloque mondial sur les premiers soins de l'enfant et l'éducation préscolaire, organisé à Santiago, en mars 2000, par le Conseil chilien des écoles maternelles. Le Colloque a adopté une déclaration sur l'éducation préscolaire au XXI^e siècle, qui a été signée par des représentants de gouvernements, d'institutions des Nations Unies, d'ONG et d'universités.

31. Les questions nouvelles ont également fait l'objet de débats lors de plusieurs conférences régionales récentes. En octobre 1999, des spécialistes de l'éducation se sont réunis à Florence (Italie) au Centre international pour le développement de l'enfant. De nombreux participants ont assisté à la Semaine du développement humain organisée en mars 2000 par la Banque mondiale. Lors du Forum mondial sur l'éducation, tenu à Dakar en avril 2000, un cadre d'action en faveur de l'éducation pour tous a été adopté.

D. Rôle de l'UNICEF dans le processus d'examen

32. L'UNICEF a mis en place une structure administrative provisoire chargée d'appuyer le Comité préparatoire et les différentes activités liées à la préparation de la session extraordinaire. Assisté d'un secrétariat réduit, le Directeur général adjoint à la coopération et aux ressources est chargé de diriger le processus de préparation et de fournir un appui à la session extraordinaire. Il préside un Comité directeur interdivisions auquel participe le Groupe permanent des Comités nationaux.

33. L'UNICEF appuie le processus d'examen par le biais de ses programmes. Dans le cadre de l'examen de fin de décennie, il appuiera notamment la collecte de données aux échelons national et régional, ainsi que l'identification et l'analyse des résultats et des tendances observés dans la mise en œuvre de la Déclaration mondiale et du Plan d'action. L'UNICEF aide un certain nombre de pays à réaliser des enquêtes en grappes à indicateur multiple pour obtenir des statistiques actualisées sur la situation des enfants. Il prête également son concours à l'examen de certains programmes nationaux en faveur des enfants, qui visent à assurer la mise en œuvre de la Déclaration mondiale. Il intervient

aussi dans les domaines suivants : analyse des politiques; mise en relief de la réduction des disparités; évaluations sectorielles destinées à mettre en évidence les enseignements tirés au cours de la décennie écoulée; analyse de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant; et élaboration et diffusion d'un résumé de questions intersectorielles découlant des engagements pris lors des conférences mondiales des années 90 en faveur de la réalisation des droits des enfants et des femmes. L'UNICEF élabore des projets d'actions à mettre en œuvre au XXI^e siècle en faveur des enfants, par le biais d'un processus participatif.

E. Rôle du système des Nations Unies dans le processus d'examen

34. Dans la résolution 54/93, l'Assemblée générale a invité tous les organismes et organisations compétents du système des Nations Unies, y compris les fonds et programmes, les institutions spécialisées et les institutions financières internationales, à participer activement aux préparatifs de la session extraordinaire. L'Assemblée a également invité ces organisations à examiner les progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants et préconisé le lancement, à l'échelon international, d'activités préparatoires à même de contribuer aux préparatifs de la session extraordinaire et de créer des partenariats en faveur des enfants et avec eux.

35. Dans une communication en date du 24 mars 2000 adressée à tous les membres du Comité administratif de coordination, le Directeur général de l'UNICEF a demandé aux organisations du système des Nations Unies de soumettre, au plus tard le 30 septembre 2000, leurs contributions à la session extraordinaire afin qu'elles puissent être examinées par le Secrétaire général. Ces apports devaient faire état de la contribution de ces organisations à la réalisation des objectifs du Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants, de suggestions relatives à l'identification de tendances nouvelles, des problèmes clefs concernant les besoins des enfants et des femmes, et de propositions en vue d'actions futures.

36. Le 18 avril 2000, le secrétariat de la session extraordinaire a adressé une lettre au Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, au Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants,

et aux commissions régionales, les invitant à soumettre leur contribution au Secrétaire général. Le rapport susmentionné sur « Les nouveaux problèmes des enfants au XXI^e siècle » (A/AC.256/3) a également été adressé au Représentant spécial et au Rapporteur spécial pour information et observations.

37. La réunion du Comité administratif de coordination, qui s'est tenue à Rome les 6 et 7 avril 2000, a notamment porté sur les sessions extraordinaires et les conférences spéciales organisées par l'Organisation des Nations Unies. Le Directeur général de l'UNICEF a appelé l'attention du Comité sur la session extraordinaire, qui devait permettre d'examiner les résultats obtenus dans la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial. Il a demandé aux membres du Comité de donner leurs avis et d'apporter leur appui, notamment par le biais de leur réponse à la communication du 24 mars 2000 mentionnée au paragraphe 35 ci-dessus. Le Comité a invité ses membres à participer activement au processus de préparation de la session extraordinaire et à contribuer pleinement à sa réussite (ACC/2000/4, par. 62 *bis*). Pour sa part, le Groupe des Nations Unies pour le développement inscrira prochainement à son ordre du jour l'examen de sa participation au processus de préparation de la session extraordinaire.

38. Conformément à la résolution 54/93, le Comité des droits de l'enfant participe au processus d'examen de fin de décennie. Cela fournira l'occasion à cet organe de surveillance de l'application du traité d'informer le processus préparatoire et la session extraordinaire de son évaluation des principales tendances dans l'application de la Convention. Plusieurs réunions ont été consacrées à l'examen de la participation du Comité au processus de préparation de la session extraordinaire ainsi que de sa contribution à l'examen du Secrétaire général, à la lumière du rôle que joue le Comité dans la surveillance de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Comité a également été informé des décisions prises lors de la session d'organisation.

IV. Rôle des organisations non gouvernementales et d'autres protagonistes

A. Participation des organisations non gouvernementales au processus de préparation et aux travaux du Comité préparatoire

39. Dans sa résolution 54/93, l'Assemblée générale a souligné la nécessité d'une participation active de tous les protagonistes, dont les organisations non gouvernementales, y compris aux travaux du Comité préparatoire et à la session extraordinaire. Conformément à ladite résolution, la première session d'organisation, tenue les 7 et 8 février 2000, a décidé que les organisations non gouvernementales accréditées auprès du Conseil économique et social conformément aux dispositions de sa résolution 1996/31 du 25 juillet 1996 ou auprès de l'UNICEF devraient pouvoir participer aux travaux du Comité préparatoire⁵.

40. Le Comité préparatoire a également décidé que pourront également être invitées à participer à ses réunions d'autres organisations non gouvernementales qui ne sont accréditées ni auprès du Conseil économique et social ni auprès de l'UNICEF, mais qui entretiennent des rapports de collaboration et de partenariat avec l'UNICEF conformément au mandat de ce dernier qui lui commande de recueillir auprès des organisations non gouvernementales qui s'intéressent tout particulièrement à la protection de l'enfance et de la famille les avis et l'assistance technique dont il pourrait avoir besoin pour la mise en œuvre de ses programmes⁶.

41. Conformément à la résolution susmentionnée, l'UNICEF a engagé une triple démarche. D'abord, une directive a été adressée aux bureaux extérieurs leur demandant de fournir des données sur les principales ONG avec lesquelles ils coopéraient aux échelons régional et national. Deuxièmement, les Comités nationaux pour l'UNICEF ont été priés de fournir une liste d'ONG intéressées avec lesquelles ils collaboraient. Troisièmement, des données de portée mondiale ont été recueillies auprès des services concernés du Siège. Sur la base des informations ainsi recueillies, une liste d'ONG a été établie et adressée aux membres du Comité préparatoire avant le 31 mars 2000.

B. Consultation entre l'UNICEF et les organisations de la société civile

42. Une consultation mondiale d'organisations de la société civile s'est tenue à New York du 23 au 25 février 2000. Y ont participé notamment 47 chefs ou représentants d'organisations de la société civile, dont des ONG internationales de développement, des responsables de collectivités locales, des ONG intéressées par les problèmes de l'enfance, des jeunes et des femmes, des défenseurs des consommateurs et des ONG de défense des droits de l'homme et de l'enfant. La consultation a permis aux organisations de la société civile d'examiner les moyens de susciter un mouvement mondial en faveur des enfants et une initiative mobilisatrice destinée à promouvoir ce mouvement. Dans le cadre d'un appui aux coalitions nationales de soutien à la Convention et à d'autres organisations de la société civile, le Groupe des ONG sur la Convention relative aux droits de l'enfant a offert l'usage de ses bureaux régionaux et nationaux dans le but de favoriser la mobilisation sociale en faveur des droits des enfants.

C. Participation et développement des adolescents

43. Dans la résolution 54/93, la participation des enfants et des adolescents au processus de préparation de la session extraordinaire a été jugée essentielle. Une rencontre, qui s'est tenue du 22 au 24 février 2000 au Centre de conférence de la Fondation Rockefeller à Bellagio (Italie), a réuni divers protagonistes chargés d'examiner la situation des adolescents dans le rapport intitulé « Les nouveaux problèmes des enfants au XXI^e siècle », et de définir les activités prioritaires à mener en rapport avec la session extraordinaire et la promotion d'un mouvement mondial en faveur des enfants. Ont participé à la réunion, des représentants des institutions suivantes : Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation panaméricaine de la santé (OPS), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Programme du Commonwealth pour la jeunesse; et des ONG internationales et nationales telles que la Fédération interna-

tionale de la jeunesse pour l'étude et la conservation de l'environnement, Save the Children UK, l'Association mondiale des guides et des éclaireuses, la Fédération internationale pour le planning familial, et Straight Talk. La réunion a également bénéficié de la contribution de jeunes engagés dans des activités concernant le développement et la participation des adolescents.

44. La participation des adolescents est un élément central du rapport établi par un Groupe d'étude OMS/UNICEF/FNUAP sur les programmes de santé concernant les jeunes et intitulé « Pour la santé des adolescents – vers un programme commun » (« Action for adolescent health – towards a common agenda »). La question a également figuré à l'ordre du jour d'une réunion technique du dixième Congrès asiatique de pédiatrie, tenue en mars 2000. L'UNICEF se prépare à mettre en route, en collaboration avec l'ONU et des ONG partenaires, un projet intitulé « Ce que tout adolescent devrait savoir » (« What every adolescent has a right to know »). Un certain nombre de stratégies mondiales, telles que celles élaborées par le système des Nations Unies, ont également influencé le processus. Il s'agit notamment du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues (résolution 54/132 de l'Assemblée générale, annexe), de la Stratégie mondiale ONUSIDA pour les jeunes et le VIH/sida et du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.

45. Lors de sa semaine du développement humain, en mars 2000, la Banque mondiale a consacré deux séances aux adolescents : la première était intitulée « Investing in Adolescent Development – Why and What? »; la deuxième a été consacrée à « Voices of Youth », un forum interactif sur l'Internet qui permet aux jeunes d'échanger des points de vue sur des questions revêtant un intérêt particulier.

46. Au cours de ces dernières années, on s'est beaucoup intéressé à la capacité de l'Internet de favoriser la participation active des jeunes à des processus de prise de décisions qui touchent leur vie. Par le truchement de « Voices of Youth », des projets pilotes ont été mis en place pour évaluer les possibilités de communication, d'éducation et surtout de programmation que l'Internet offre aux jeunes. Toujours via l'Internet et en ligne, on organise régulièrement, à l'intention de groupes intéressés par les problèmes de la jeunesse et entre les jeunes et les décideurs, des échanges auxquels participent des jeunes marginalisés par le fossé numérique, à la

fois dans les pays en développement et dans les pays industrialisés. Au nombre des sujets abordés figurent le rôle des jeunes dans la programmation de la lutte contre le VIH/sida, les droits des filles, les besoins éducatifs des jeunes non scolarisés, les droits en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement et les répercussions des conflits armés sur les enfants et les jeunes.

47. Enfin, l'Assemblée du millénaire de l'Organisation des Nations Unies, qui se tiendra en septembre 2000, contribuera à mettre en lumière les problèmes des jeunes et des adolescents en particulier. Parmi les activités prévues, figurent une consultation des jeunes, un atelier sur l'éducation des filles et une manifestation d'appui aux activités engagées sur l'Internet par le biais de l'initiative « Voices of Youth ».

V. Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés

48. Dans la résolution 54/93, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait que les pays les moins avancés participent pleinement à la session extraordinaire et à ses préparatifs, et a invité les gouvernements à verser des contributions appropriées à un fonds d'affectation spéciale que le Secrétaire général créerait à cette fin. Agissant au nom du Secrétaire général et en sa qualité de secrétariat technique, l'UNICEF a engagé les procédures voulues pour établir et gérer un fonds d'affectation spéciale destiné à financer la participation de représentants des pays les moins avancés aux réunions du Comité préparatoire. Le 20 avril 2000, le bureau du Secrétaire général a adressé aux États Membres une note verbale les avisant de l'établissement du fonds et les encourageant à y contribuer.

Notes

¹ A/45/625, annexe.

² A/53/186.

³ A/55/43 (Part I).

⁴ A/AC.256/2.

⁵ A/55/43 (Part I), chap. IV, décision 2, al. a).

⁶ Ibid., al. b).